

CANADA
PROVINCE DE _____

{ Numéro de greffe }

COUR SUPÉRIEURE DE _____

ENTRE :

SA MAJESTÉ LA REINE

DEMANDERESSE,

- et -

{ Nom du défendeur ou de la défenderesse }

DÉFENDEUR {DÉFENDERESSE}

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Banque du Canada

**La contrefaçon des billets de banque au Canada et ses effets
sur les victimes directes et la société**

Introduction

Je, _____, déclare sous serment que les renseignements suivants sont vrais.

1. Je, _____, travaille pour la Banque du Canada depuis _____.

J'occupe le poste de _____ depuis _____. Je suis responsable de la réalisation, à l'échelle locale, du programme d'information sur la monnaie mis en place par la Banque du Canada à l'intention du public, et je suis l'évolution de la situation locale en ce qui concerne la monnaie et les activités de contrefaçon.

2. Je reçois constamment des renseignements de la Banque du Canada ainsi que de la GRC et d'autres services policiers au sujet des tendances en matière de contrefaçon au Canada et des effets de cette dernière sur la société. En outre, je fais continuellement affaire avec des institutions financières, des entreprises et des consommateurs qui subissent les conséquences de la contrefaçon et qui doivent trouver des moyens de lutter contre elle. Je crois que les informations contenues dans la présente déclaration sous serment, qui ont été obtenues auprès des sources précédemment mentionnées, sont vraies.

3. Je commencerai par fournir des renseignements sur le rôle que joue la Banque du Canada dans la prospérité économique du pays et sur sa responsabilité quant à l'émission des billets de banque. Je donnerai ensuite un aperçu des niveaux de contrefaçon au Canada et je décrirai les conséquences que ce délit entraîne pour les victimes directes et pour la société.

Le rôle de la Banque du Canada dans la prospérité économique du Canada

4. La Banque du Canada est la banque centrale du pays. C'est une société d'État qui jouit d'une très grande autonomie. Comme l'indique le préambule de la *Loi sur la Banque du Canada*, l'un des objectifs fondamentaux de l'institution est de « favoriser la prospérité économique et financière du Canada ».

5. La Banque du Canada favorise la prospérité économique et financière du Canada par des activités qui relèvent de quatre grandes fonctions : la politique monétaire, la monnaie, la stabilité du système financier et la gestion financière.

6. La Banque du Canada met en œuvre la politique monétaire de façon à préserver la confiance dans la valeur de la monnaie. La politique monétaire a pour objet de contribuer à la bonne tenue de l'économie et à l'amélioration du niveau de vie des Canadiens en maintenant l'inflation à un taux bas, stable et prévisible. La Banque est aussi chargée de promouvoir la sûreté et l'efficacité du système financier, de maintenir un taux d'inflation bas et stable ainsi que d'assurer une gestion efficace des fonds de l'État et de la dette publique.

7. La Banque du Canada n'est pas une institution commerciale et n'offre pas de services bancaires courants au public.

La responsabilité de la Banque du Canada à l'égard des billets de banque

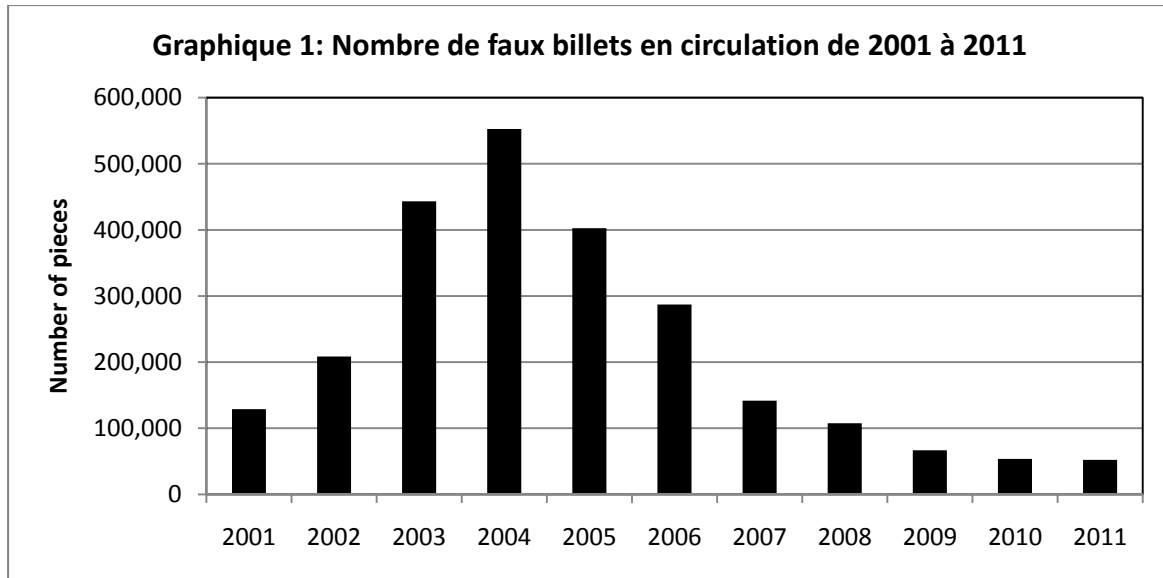
8. La Banque du Canada est la seule entité autorisée à émettre des billets de banque au pays. Elle est responsable de l'émission de billets de qualité dont l'authenticité ne peut être mise en doute et qui sont dotés de caractéristiques anticounterfeiting. Elle voit à la conception des billets (y compris l'intégration des éléments anticounterfeiting), à la distribution des billets neufs et au remplacement des vieux billets. La Banque veille aussi à ce qu'il y ait constamment une quantité suffisante de billets de banque en circulation pour répondre à la demande du public.

Les niveaux de contrefaçon

9. Par suite des innovations technologiques, il n'est plus nécessaire, pour faire de la contrefaçon, de disposer de volumineuses presses fixes conduites par des imprimeurs expérimentés. La plupart des billets de banque contrefaits sont aujourd'hui produits à l'aide d'imprimantes à jet d'encre ou de photocopieurs couleur. Les graphiques qui suivent ont été élaborés à partir des données compilées par le Bureau national de lutte contre la contrefaçon de la GRC, qui reçoit tous les faux billets écoulés et saisis au Canada. Le Graphique 1 montre que le nombre de billets contrefaits en circulation chaque année au Canada a augmenté de 329 % de 2001 à 2004; en comparaison, la population du pays s'est accrue de 3 % au cours de la même période¹. Le graphique indique également que le volume de faux billets enregistré en 2011 est inférieur de 91 % au sommet atteint en 2004².

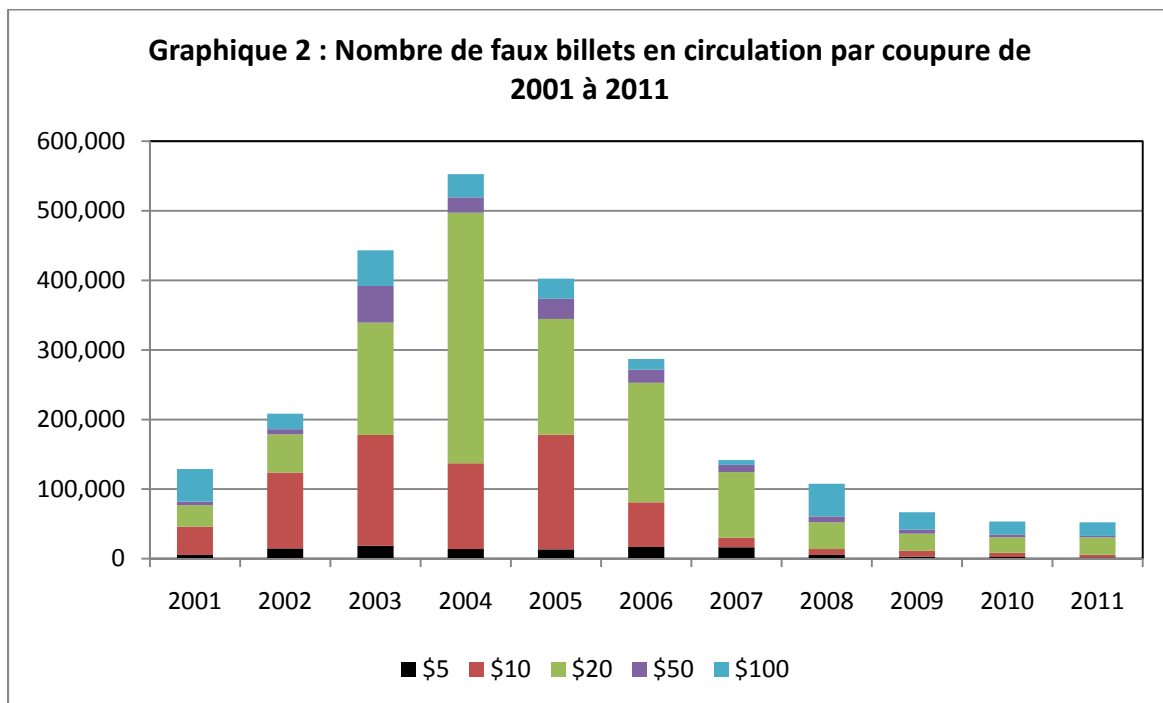
¹ Source : Statistique Canada

² Source : Bureau national de lutte contre la contrefaçon de la GRC

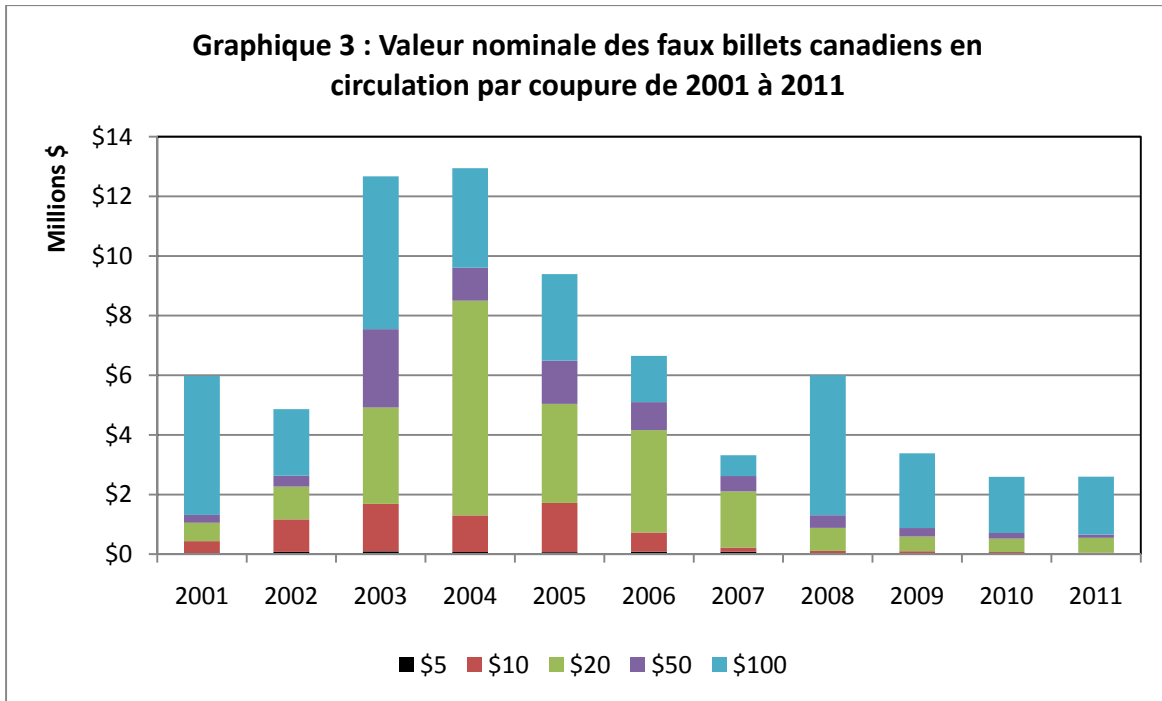


Source : Bureau national de lutte contre la contrefaçon de la GRC

10. Les Graphiques 2 et 3 indiquent respectivement le nombre et la valeur nominale, par coupure, des faux billets de banque en circulation au Canada de 2001 à 2011.



Source : Bureau national de lutte contre la contrefaçon de la GRC



Source : Bureau national de lutte contre la contrefaçon de la GRC

11. La situation relative au niveau de contrefaçon de 2001 à 2011 peut aussi être présentée de la manière suivante :

a) Volume

- 2001 – 128 8572 faux billets écoulés en circulation
- 2004 – 552 691 faux billets écoulés en circulation (une hausse de 329 % par rapport à 2001)
- 2011 – 52 206 faux billets écoulés en circulation (une baisse de 59 % par rapport à 2001)

b) Valeur

- 2001 – 6 dollars de faux billets écoulés en circulation
- 2004 – 13 millions de dollars de faux billets écoulés en circulation (une hausse de 116 % par rapport à 2001)
- 2011 – 2,6 millions de dollars de faux billets écoulés en circulation (une baisse de 57 % par rapport à 2001)³

Les niveaux de contrefaçon au Canada et à l'étranger

12. Les niveaux de contrefaçon au Canada sont actuellement assez semblables à ceux constatés dans d'autres pays similaires, mais il n'en a pas toujours été ainsi. La baisse observée

³ Source : Bureau national de lutte contre la contrefaçon de la GRC

entre 2004 et 2011 est certes très encourageante; or peu de pays ont affiché les taux de contrefaçon élevés enregistrés au Canada de 2001 à 2004. Ici comme à l'étranger, l'expérience montre qu'il est essentiel de maintenir de faibles taux de contrefaçon pour préserver la confiance dans les billets de banque.

Les conséquences de la contrefaçon sur les victimes directes

a. Pas de remboursement

13. Les victimes de fraude par carte de crédit sont habituellement dédommagées de toute perte financière directe par l'émetteur de la carte à condition qu'elles aient respecté les règles d'utilisation prescrites. Par contre, la Banque du Canada, à l'instar de toutes les autres banques centrales du monde, n'offre aucune protection financière aux personnes qui acceptent un billet contrefait. Toutes les banques centrales, y compris la Banque du Canada, estiment que le remboursement des faux billets ne ferait qu'encourager la contrefaçon.

b. Les pertes dues à la contrefaçon peuvent avoir une incidence considérable sur les particuliers et les entreprises

14. L'acceptation d'un seul billet contrefait peut occasionner des pertes appréciables aux personnes à revenu fixe ou aux petits détaillants dont les revenus sont limités. La contrefaçon peut aussi causer des torts considérables aux entreprises plus importantes. Par exemple, les épiciers dont les marges bénéficiaires sont étroites (de l'ordre de 1 à 2 %), devront vendre de 5 000 à 10 000 dollars⁴ de denrées pour compenser la perte que représente un seul faux billet de 100 dollars. Au bout du compte, les pertes sont répercutées sur le consommateur, qui voit les prix des produits augmenter en conséquence.

Les conséquences de la contrefaçon sur l'ensemble de la société

a. Les billets de banque jouent un rôle vital dans l'économie : la valeur des billets authentiques en circulation s'est accrue de près de 60 % en 10 ans (2001 à 2011)

15. En tant que moyen de paiement essentiel pour l'achat de biens et de services, la monnaie joue un rôle vital dans le bien-être économique du Canada. Malgré l'augmentation des paiements par carte de crédit et de débit, la valeur des billets de banque authentiques en circulation au

⁴ Source : Industrie Canada (<http://www.ic.gc.ca/cis-sic/cis-sic.nsf/IDF/cis-sic44511rdpf.html>)

Canada est passée d'une moyenne annuelle de 30 milliards de dollars en 2000 à 57 milliards en 2011⁵. Non seulement la contrefaçon représente une perte financière pour les victimes directes, mais elle mine aussi gravement la confiance que les Canadiens doivent avoir dans leur monnaie pour que le pays continue de jouir d'une saine économie.

Comme le juge Reilly l'a précisé dans l'affaire *R. c. Haldane* [2001] O.J. n° 5161 (C.S.J.), au paragraphe 17 :

[TRADUCTION] La fausse monnaie représente une très grave menace pour la collectivité, tant pour l'économie de la collectivité que pour celle du pays, surtout maintenant que sa fabrication est rendue relativement facile en dépit du fait que l'État s'efforce de conserver une longueur d'avance.

b. L'effet de la perte de confiance des entreprises à l'égard des billets de banque

16. Dans les mois précédant une saisie de billets contrefaits en juillet 2001, les membres d'un réseau de faussaires établi à Windsor, en Ontario, ont mis en circulation quelque 63 000 faux billets de 100 dollars. Bien qu'il soit élevé, ce nombre ne représentait, somme toute, qu'une petite partie des 163 000 000 vrais billets de 100 dollars en circulation. Autrement dit, pour 10 000 billets de 100 dollars authentiques, on ne comptait qu'environ 4 faux⁶.

17. Les entreprises ont tout de même estimé qu'elles risquaient de subir des pertes importantes. Des enquêtes menées à la demande de la Banque ont révélé que peu de temps après que cette affaire a été rendue publique dans les médias, environ 16 % des commerces de détail du corridor Windsor-Toronto-Montréal ont affiché des avis précisant qu'ils refusaient les billets de 50 ou de 100 dollars⁷. Peu après, d'autres détaillants dans l'ensemble du pays leur ont emboîté le pas.

18. Les cas de contrefaçon du billet de 100 dollars de la série *L'épopée canadienne* (le billet plus récent doté de la bande métallique) se sont multipliés à Toronto et à Montréal au printemps,

⁵ Source : Banque du Canada

⁶ Source : Bureau national de lutte contre la contrefaçon de la GRC

⁷ Source : Research Dimensions, rapport *Retailer Signage Regarding \$100 Bank Notes*, septembre 2001

à l'été et à l'automne 2008. En décembre 2009, 50 826 faux avaient été écoulés, d'une valeur nominale de 5 082 600 dollars⁸.

19. Une enquête effectuée pour la Banque du Canada montre qu'en réponse à cette augmentation de la contrefaçon, environ 7 % des commerces de détail de Toronto ont affiché des avis indiquant qu'ils refusaient les coupures de 100 dollars alors qu'à Montréal, ils ont été 8 % à faire de même⁹.

c. Au bout du compte, nous payons tous la hausse des coûts assumés par la Banque du Canada

20. La Banque du Canada verse au gouvernement fédéral les recettes qu'elle tire de la production et de la mise en circulation de la monnaie. Par conséquent, la hausse des coûts assumés par la Banque qu'entraîne la contrefaçon finit dans les faits par être supportée par tous les Canadiens.

21. Depuis le début des années 2000, la Banque consacre beaucoup de ressources à la lutte contre la progression de la contrefaçon et l'accroissement de ses conséquences sociales. La Banque a adopté une stratégie pluriannuelle pour faire échec à la contrefaçon :

- en améliorant les éléments de sécurité des nouveaux billets de banque;
- en augmentant les moyens de détecter et de mettre hors circulation les billets contrefaits;
- en faisant un suivi et une analyse des activités de contrefaçon;
- en élargissant les programmes qui ont pour objet d'enseigner aux entreprises, au public et aux organismes d'application de la loi comment déceler les billets contrefaits;
- en élaborant des initiatives pour appuyer les efforts des organismes d'application de la loi visant à décourager la contrefaçon.

Afin de préserver la confiance dans les billets de banque, la Banque a élaboré une stratégie en quatre volets : 1) élaborer des billets difficiles à contrefaire; 2) accroître la vérification systématique des billets par les détaillants; 3) promouvoir la répression de la contrefaçon par les

⁸ Source : Bureau national de lutte contre la contrefaçon de la GRC

⁹ Sources : <http://www.bank-banque-canada.ca/fr/billets/sondage/index.html> et http://www.banqueducanada.ca/fr/billets/sondage/nmrp_2009_q2-fr.pdf

organismes d'application de la loi et les procureurs; 4) mettre l'accent sur la qualité tout au long du cycle de vie des billets de banque : de la production et de la distribution efficiente des billets neufs au retrait des billets usés et périmés en vue de leur destruction et de leur remplacement.

22. La Banque a consacré près de 20 millions de dollars pour développer les billets de la nouvelle série *Polymère*. Ces nouvelles coupures coûtent chacune 19 cents à produire plutôt que 10 cents pour un billet de la série *L'Épopée canadienne*, mais les billets en polymère ont une durée de vie au moins deux fois et demie plus longue.

23. L'accroissement des coûts liés aux éléments de sécurité ne représente qu'une partie de la hausse totale des coûts attribuables à la contrefaçon. Les dépenses engagées par la Banque pour tous les coûts liés à la production de la monnaie – une augmentation des communications, de l'information, de la formation et ainsi de suite – sont passées de 66 millions de dollars en 2001 à 103,8 millions en 2011. Pour garder une longueur d'avance sur les faux-monnayeurs, la Banque doit continuer d'investir dans la recherche sur la monnaie et la conception des billets afin d'accélérer la mise au point de billets de banque plus sûrs.

d. Renseignements supplémentaires

24. On peut obtenir de plus amples renseignements en communiquant avec le déposant ou avec la Banque :

Directeur adjoint, Programme d'observation de la loi
Banque du Canada : 234, rue Wellington, Ottawa (Ontario) K1A 0G9
Téléphone (sans frais en Amérique du Nord) : 1 888 513-8212
Courriel : education@banqueducanada.ca

FAIT SOUS SERMENT à _____

Signature

Province de _____

le {X} jour de {mois} 2011,

devant moi

Commissaire aux serments auprès des tribunaux de (du) _____

{ Numéro de greffe }

CANADA
PROVINCE DE _____

COUR SUPÉRIEURE DE (DU) _____

ENTRE :

SA MAJESTÉ LA REINE

DEMANDERESSE,

- et -

{ Nom du défendeur ou de la défenderesse }

DÉFENDEUR/DÉFENDERESSE

DÉCLARATION SOUS SERMENT
